

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

Dénomination : A.S.P

n° de gestion : 1994B02637

n° d'identification : 398 162 529

n° de dépôt : A2012/016532

Date du dépôt : 09/07/2012

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire



4166653



4166653

A.S.P.

Société Anonyme au Capital de 310.000 Euros

Siège Social : Miniparc de Dardilly – Bât. 0 – 3, chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

R.C.S. B 398 162 529

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 31 MAI 2012

L'an deux mille douze,
Et le trente et un mai,
A dix-neuf heures,
Au siège social.

Les actionnaires de la société susnommée se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière du Président du Conseil d'Administration.

Sont présents et ont élargé le registre des présences :

- Monsieur Philippe BARTHEZ Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale
- Monsieur Gilles BARTHEZ
- Madame Véronique KUENTZ
- Monsieur Jacques KUENTZ
- Mademoiselle Carole PARQUET

Sont absents, excusés et ont donné pouvoir :

- Monsieur Jacques GAGNOLET à Monsieur Philippe BARTHEZ
- Monsieur Pierre-Jean LE CUNFF à Madame Véronique KUENTZ

Sont absents, excusés :

- Monsieur André ORGIAZZI, Commissaire à la transformation

L'Assemblée générale extraordinaire, réunissant ainsi plus de la moitié des actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital social, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BARTHEZ, Président du Conseil d'Administration, assisté de Madame Véronique KUENTZ, désignée en qualité de secrétaire.

Le Président rappelle alors à l'Assemblée qu'elle s'est réunie ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de la forme juridique de la société anonyme ASP en société par actions simplifiée ASP
- Examen du rapport du Commissaire aux Comptes
- Examen du rapport du Commissaire à la transformation
- Approbation desdits rapports et de la transformation de la forme juridique de la société
- Adoption des nouveaux statuts
- Nominations des premiers Administrateurs et du premier Président
- Adoption des modalités d'approbation des comptes de la SA
- Pouvoirs pour formalités
- Questions diverses

Enregistré à : S.I.E. LYON 8° - VENISSIEUX

Le 21/06/2012 Bordereau n°2012/1 433 Case n°3

Enregistrement : 125 € Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent administrative des finances publiques

Evelyne SACCONI

Agent Principal des Finances Publiques

DUPLICATA

A.S.P.

Société Anonyme au Capital de 310.000 Euros

Siège Social : Miniparc de Dardilly – Bât. 0 – 3, chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

R.C.S. B 398 162 529

Le Président procède à un exposé dans lequel il explique les motivations qui l'amènent à solliciter la transformation de la forme juridique de la société, et donne lecture des dispositions légales qui entourent une telle transformation. Il donne également lecture intégrale du procès verbal du Conseil d'administration du 26 avril 2012, du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Commissaire à la transformation, du projet de résolutions et du projet de statuts modifiés. Il présente également les candidats aux fonctions d'administrateur de la nouvelle SAS.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Après échange de vues, le Président du Conseil d'Administration met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Approbation de l'évaluation des biens composant l'actif social

L'assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de M. André ORGIAZZI, commissaire aux comptes, relatif à l'évaluation des biens composant l'actif social et les avantages particuliers consentis au profit d'associés ou de tiers, approuve expressément ce rapport et cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

Les associés prennent acte de ce qu'il est attesté, aux termes de ce rapport, que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, que les deux premiers bilans ont été approuvés et que la société a bien deux années d'existence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : Transformation en société par actions simplifiée

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport sur la situation de la société, établi par M. André ORGIAZZI, commissaire à la transformation, constatant que toutes les conditions légales requises se trouvent remplies, décide de transformer la société anonyme " ASP " en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : Adoption des nouveaux statuts

En conséquence du vote de la deuxième résolution relative à la transformation en société par actions simplifiée, l'assemblée des associés adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme dont un exemplaire est annexé aux présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Nominations des Administrateurs et du Président

L'assemblée des associés décide de nommer M. Philippe BARTHEZ, Mme Véronique KUENTZ et M. Jacques KUENTZ en qualité de premiers Administrateurs de la société par actions simplifiée, pour une durée de six années. Leur rémunération sera fixée conformément aux nouveaux statuts.

M. Philippe BARTHEZ, Mme Véronique KUENTZ et M. Jacques KUENTZ acceptent lesdites nominations.

L'assemblée des associés décide de nommer M. Philippe BARTHEZ en qualité de premier Président de la société par actions simplifiée pour une durée indéterminée.

Sa rémunération est fixée conformément aux nouveaux statuts. Il appartiendra donc au Conseil d'administration de fixer ladite rémunération qui pourra être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

M. Philippe BARTHEZ déclare accepter les fonctions de Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Modalités d'approbation des comptes de la SA

A.S.P.

Société Anonyme au Capital de 310.000 Euros

Siège Social : Miniparc de Dardilly – Bât. 0 – 3, chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

R.C.S. B 398 162 529

Les associés décident que la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 30 juin 2012, n'est pas modifiée du fait de la transformation en société par actions simplifiée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés, contrôlés conformément aux modalités prévues par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives à la société par actions simplifiée.

Le président de la société sous sa forme anonyme présentera à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur ses comptes, un rapport rendant compte de sa gestion lors de l'exécution de son mandat pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera soumis au droit de communication des actionnaires conformément aux nouveaux statuts et aux dispositions légales et réglementaires.

L'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours sera convoquée et délibérera conformément aux dispositions de la loi relative aux sociétés anonymes et aux règles fixées par les nouveaux statuts.

Cette assemblée devra statuer également sur le quitus à accorder au Président de la société sous sa forme anonyme.

Le résultat dudit exercice sera affecté et réparti suivant les dispositions des statuts de la société sous sa forme par actions simplifiée.

Les fonctions de président du conseil d'administration, assumées par M. Philippe BARTHEZ, prennent fin à compter de ce jour sous réserve des décisions prises ci-dessus relatives à son rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés à M. Philippe BARTHEZ, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra. Il pourra notamment donner pouvoir spécial à M. Julien CUSINATO en qualité de Directeur juridique pour l'accomplissement desdites formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

• • •

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question diverse n'étant soulevée et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

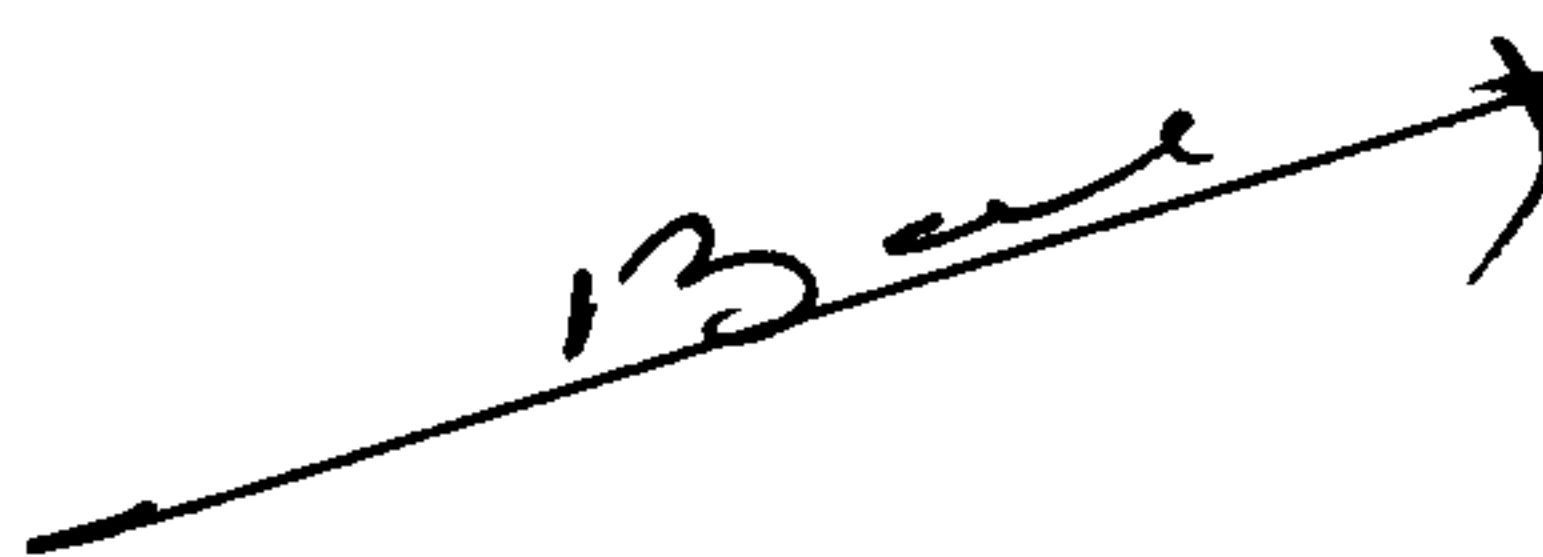
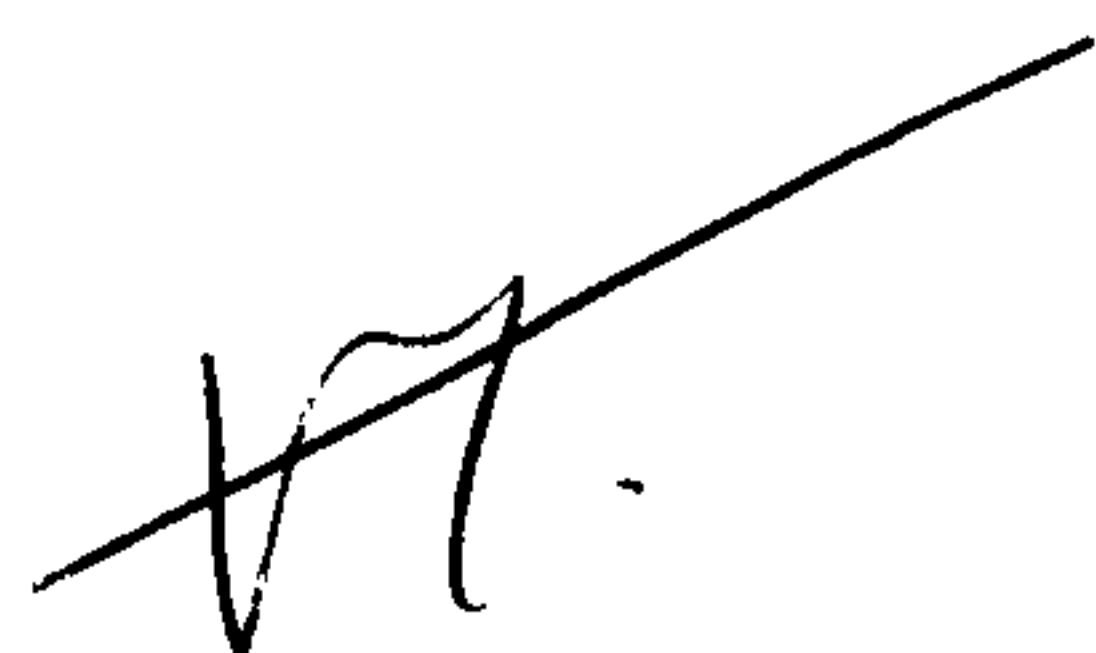
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

Etablit sur trois pages.

Philippe BARTHEZ

Gilles BARTHEZ

Véronique KUENTZ



Jacques KUENTZ

